



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE DU 22.12.2020

PROCES-VERBAL

En date du 12 novembre 2021, par affichage public dans les différents villages de la Commune, sur le site internet ainsi que par l'envoi du journal communal et d'un tout-ménage, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 6 décembre 2021. L'Assemblée primaire a eu lieu à 19h30 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée primaire et salue les participants au nom du Conseil communal, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Ordre du jour de l'Assemblée primaire :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Décisions fiscales et impôts 2022
- 4) Budget de la Commune 2022 et planification financière 2023-2025
- 5) Approbation du budget de la Commune 2022
- 6) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 14.06.21 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Jean-Ami Revaz et Mme Laura Décaillet.

Point 3 de l'ordre du jour :

Il est proposé à l'Assemblée de ne pas procéder à la modification de l'imposition.

Point 4 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture du message introductif concernant la Commune.

Il est fait lecture des budget 2022 et pour comparaison des comptes 2020 et du budget 2021.

Remarques accompagnant la lecture des comptes :

11 Police	Des réflexions sont en cours
21 Ecole	120 enfants actuellement
23-25 Formation	Il s'agit des Rail-check
32 Bibliothèque	Nous avons engagé Mme Pauline Rouiller
41 EMS	7 personnes actuellement + une subvention fixe à St-Jacques
43 Prévention	Il s'agit du dentiste scolaire
52 Handicapés	Hausse constante depuis des années
54 crèche	Hausse constante des effectifs dû à une plus grande ouverture et une augmentation de la capacité
77 – Cimetière	Nous offrons toujours aux citoyens la crémation et le convoi funèbre
91 – Impôts	Les revenus 2020 ont été exceptionnels suite à une reprise des taxations des personnes morales

Le détail des investissements est également présenté pour 2022.

Pour 2023-2025, hormis la base minimale, il est prévu d'investir dans le Tinderet et dans TéléMarécottes.

La vue d'ensemble des dettes actuelles est exposée (25 millions).

Explication concernant les retour des concessions avec :

- Clé de répartition (%) entre les communes
- Convention de base 2010
- Avenant 1 des 2018
- Avenant 2 de 2021
- Pour 2020-2023 : 32.2 millions des CFF, 10 millions pour Salanfe

Intervention de l'Assemblée :

- les dépenses liées au parc naturel ont désormais été mis en charge. Soit CHF 180'000.- pour 7 communes sur 3 ans
- les CFF ne prennent pas grand risque à nous payer en avance, car le recours d'Emosson ne concerne que la partie française

Point 5 de l'ordre du jour :

Le Président présente le plan de paiement proposé par les CFF concernant les droits de retour Barberine. La concession et ses avenants ont déjà été validés lors des précédentes assemblées.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le budget 2022 avec des coefficients d'impôt inchangés ?

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est donc approuvé à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour :

1. Point de situation Conseil Communal

M. Roland Eberle annonce son départ du Conseil au 31.12.2021. Les verts vont prochainement communiquer leur décision

2. Par Naturel Régional

La semaine passée, le parc naturel a franchi l'étape de création après 4 ans de travail. La nouvelle association sera composée d'une assemblée générale (cotisants), du comité de direction (Florian Piasenta et Emmanuel Revaz) et de 3 commissions (biodiversité, économie durable, sensibilisation et éducation).

La gestion du parc sera reprise par M. Luc Pignat, Mme Pramand, 1 personne en charge de la biodiversité à 80%, 1 personne pour l'administration à 80% et une aide à 30%.

Au niveau des finances, les communes participeront à hauteur de CHF 180'000.- sur 3 ans (7 communes), la Confédération pour 1.3 millions et CHF 658'000.- du canton.

3. TéléMarécottes / TMR

Une séance d'information à la population a eu lieu. La nouvelle gare est prévue en 2024

4. Lignes HT/Swissgrid

Les travaux commenceront en 2022 et se termineront en 2024 avec le démontage de l'ancienne ligne.

5. Tinderet

Le Vice-Président prend la parole. Il s'agit d'un projet intergénérationnel et multisport. Un des sous-projet est la patinoire. Une procédure sur invitation sera lancée afin de monter un projet sur l'ensemble de la zone en tenant compte des contraintes légales et étatiques.

6. Nouvelle commission tourisme et label

Une nouvelle commission sera créée comprenant les commerçants, les sociétés locales, les citoyens, la jeunesse et les aînés et les partenaires.

La Commune travaille sur l'obtention du label « commune de montagne, la jeunesse est notre avenir ». Un questionnaire sera distribué aux jeunes jusqu'à 25 ans (besoins, intérêts et attentes de la jeunesse) sur 4 axes.

7. Etudes 2022

Le Conseiller en charge des travaux publics prend la parole. Plusieurs études sont prévues pour les conduites d'eau potable et usées par la STEVT à Van d'en Bas. Il est prévu la sécurisation du torrent des Diés et de Van d'en haut et de refaire la conduite d'eau La Fontaine – Le Trétien.

8. Travaux 2022

Des travaux sont prévus pour avancer dans la construction des réservoirs (Fontanasse, Diés, Peutex). Continuer les fouilles pour l'eau potable et les eaux usées aux Peutex. Réalisation d'une fouille en collaboration avec la SEIC à Planajeur et poursuivre les travaux en Van d'en Bas.

Intervention de l'Assemblée

- Les 2 digues sont terminées. Une nouvelle étude de la zone de danger va avoir lieu et un retour est prévu en 2022 (a priori les zones rouges deviendraient bleues)
- Tunnel de Van : si des travaux doivent être réalisés dans le tunnel à cause de l'Arsenic, nous réfléchiront à la possibilité d'installer de l'éclairage

L'assemblée est levée à 20h30.

Le Président :
PIASENTA Florian

Le Secrétaire:
GILARDI Cédric

Salvan, le 7 décembre 2021